

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE DES MEMBRES DU GRAND CONSEIL, SCRUTIN DU 30 AVRIL 2017

Conformément à l'article 6 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau provisoire s'est réuni le mardi 6 juin 2017 et a procédé, par tirage au sort, à la désignation des treize membres de la Commission de vérification des titres d'éligibilité (CVTE) des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Au cours de cette opération ont été désignés, dans l'ordre, Mesdames et Messieurs les député-e-s suivant-e-s :

Membres

Nom	Prénom	Arrondissement ou sous-arrondissement	Groupe
Rime	Anne-Lise	Morges	PLR
Croci Torti	Nicolas	Aigle	PLR
Carvalho	Carine	Lausanne-Ville	SOC
Chevalley	Jean-Rémy	Lavaux-Oron	PLR
Baux	Céline	Pays-d'Enhaut	UDC
Richard	Claire	Morges	V'L
Balet	Stéphane	Yverdon	SOC
Venizelos	Vassilis	Yverdon	VER
Devaud	Grégory	Aigle	PLR
Zünd	Georges	Ouest lausannois	PLR
Ravenel	Yves	Nyon	UDC
Ryf	Monique	Lavaux-Oron	SOC
Trolliet	Daniel	Broye-Vully	SOC

Suppléants

Nom	Prénom	Arrondissement ou sous-arrondissement	Groupe
Rochat Fernandez	Nicolas	La Vallée	SOC
Crottaz	Brigitte	Romanel	SOC
Gander	Hugues	Yverdon	SOC

La CVTE, convoquée par le Secrétariat général du Grand Conseil, s'est réunie le 13 juin 2017, sous la coordination de M. Claude Schwab, doyen des députés réélus et président du Bureau provisoire, et en présence de MM. Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil, Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint du Grand Conseil et Vincent Duvoisin, chef de la division affaires communales et droits politiques au Service des communes et du logement.

Lors de cette séance, trois membres de la CVTE étaient excusés, soit Mme Céline Baux et MM. Vassilis Venizelos et Grégory Devaud. Ils étaient remplacés par les trois suppléants susmentionnés.

La CVTE a d'abord pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2017 par le Bureau provisoire et du courrier du même jour qu'il a adressé à la Commission. Le Bureau provisoire a constaté que les opérations électorales avaient été régulières, qu'aucun recours n'était pendant contre l'élection des membres de la CVTE et des suppléants et que leur élection pouvait par conséquent être validée.

Elle a ensuite procédé aux opérations suivantes :

- Deux rapporteurs ont été désignés par la Commission, soit M. Nicolas Croci Torti et Mme Brigitte Crottaz. Le premier nommé traitera de la vérification des titres d'éligibilité des membres du Conseil d'Etat et la soussignée rapportera sur la vérification des titres des membres du Grand Conseil.
- La Commission a ensuite consulté les procès-verbaux des dix arrondissements électoraux, tenus à sa disposition en application de l'article 64, alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Elle s'est vu confirmer par M. Duvoisin que les opérations électorales avaient été régulières.
- La Commission a pris connaissance de la démission des sept personnes élues au Conseil d'Etat qui, également élues au Grand Conseil, ont fait savoir, par l'intermédiaire du chancelier d'Etat, qu'elles renonçaient à siéger au Grand Conseil. En application de la LEDP, les bureaux électoraux d'arrondissement et les viennent-ensuite ont été contactés, et les personnes suivantes ont rejoint les rangs des élus de la nouvelle législature :
 - M. Olivier Petermann, de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois / sous-arrondissement d'Yverdon, en remplacement de M. Pascal Broulis, élu au Conseil d'Etat le 30 avril 2017 ;
 - M. Alexandre Rydlo, de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, en remplacement de M. Pierre-Yves Maillard, élu au Conseil d'Etat le 30 avril 2017 ;
 - M. François Cardinaux, de l'arrondissement de Riviera – Pays-d'Enhaut / sous-arrondissement de Vevey, en remplacement de Mme Jacqueline de Quattro, élue au Conseil d'Etat le 30 avril 2017 ;

- M. Guy-Philippe Bolay, de l'arrondissement de Lavaux-Oron, en remplacement de M. Philippe Leuba, élu au Conseil d'Etat le 30 avril 2017 ;
 - Mme Aline Dupontet, de l'arrondissement de Morges, en remplacement de Mme Nuria Gorrite, élue au Conseil d'Etat le 30 avril 2017 ;
 - Mme Anne-Laure Botteron, de l'arrondissement du Gros-de-Vaud, en remplacement de Mme Béatrice Métraux, élue au Conseil d'Etat le 21 mai 2017 ;
 - Mme Anne-Sophie Betschart, de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois / sous-arrondissement d'Yverdon, en remplacement de Mme Cesla Amarelle, élue au Conseil d'Etat le 21 mai 2017.
- La Commission a aussi pris connaissance de trois autres situations qui ont débouché sur l'élection de viennent-ensuite avant le début de la législature :
 - M. Philippe Krieg, de l'arrondissement de Lausanne / sous-arrondissement de Romanel, en remplacement de M. Pierre Hämmerli, qui a indiqué renoncer à son élection en date du 8 mai 2017.
 - M. François Pointet, de l'arrondissement de Riviera – Pays-d'Enhaut / sous-arrondissement de Vevey, en remplacement de Mme Isabelle Chevalley, qui a indiqué renoncer à son élection en date du 22 mai 2017.
 - Mme Carine Carvalho, de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, en remplacement de M. Samuel Bendahan, qui a indiqué renoncer à son élection en date du 22 mai 2017.
 - La Commission s'est vu confirmer par MM. Santucci et Duvoisin qu'aucun recours n'a été déposé, et donc n'est pendant, contre l'élection du Grand Conseil du 30 avril 2017 et des 150 députés élus.
 - Enfin, la Commission a pris connaissance d'un courriel de M. Pierre Schobinger, secrétaire général de l'Ordre judiciaire, confirmant qu'aucun des 150 députés élus n'était concerné par l'article 20 de la loi d'organisation judiciaire, donc n'exerçait de mandat de magistrat judiciaire.

En conclusion de ses travaux, la CVTE a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, de valider l'élection des cent cinquante députés au Grand Conseil pour la législature 2017-2022.

Lausanne, le 13 juin 2017.

La rapportrice :
(Signé) *Brigitte Crottaz*